

L'apprentissage transfrontalier en alternance dans la région du Rhin Supérieur

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 NOVEMBRE 2012

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 30 novembre 2012 et sur proposition de la commission « Culture – Jeunesse – Formation »,

1. Salue et soutient le projet de « L'apprentissage transfrontalier dans la région du Rhin Supérieur » réalisé conjointement par la Région Alsace et la Duale Hochschule Baden-Württemberg avec d'autres partenaires,
2. Est d'avis que le concept transfrontalier d'études supérieures en alternance avec la partie pratique de la formation réalisée dans une entreprise de la région voisine est une contribution précieuse au développement du marché transfrontalier du travail dans la région du Rhin Supérieur,
3. Salue et soutient les efforts visant à élargir le projet afin d'y intégrer le Palatinat du Sud en Rhénanie-Palatinat et propose de nouer des contacts non seulement avec les Fachhochschulen de Rhénanie-Palatinat, mais également avec les chambres consulaires, telle la chambre des métiers du Palatinat,
4. Est conscient des problèmes juridiques qui empêchent l'intégration du Nord-Ouest de la Suisse, telles les différences au niveau des systèmes de formation et les lacunes en matière de la reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement supérieur, tout en saluant et en soutenant les efforts visant à étendre le projet également sur la Suisse du Nord-Ouest.

Adresse la présente résolution :

- au Gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg ;
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat ;
- au Gouvernement de la République Française ;
- à la Région Alsace ;
- à la Conférence des gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest ;
- au Coordinateur du pilier Science de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur (RMT);
- à la Coordinatrice du pilier Politique de la RMT.